

Bonjour,

Ce mercredi 14 mai, j'ai été convoqué à la gendarmerie de Villefranche de Lauragais suite à la plainte déposée contre moi par madame Monique Jan, l'épouse du maire, pour harcèlement moral.

Je suis cité dans une autre plainte, déposée par madame Emeline Jan, concernant la commande faite par un habitant d'un document arrivé par erreur en mairie. J'ai également été interrogé concernant deux autres plaintes déposées contre X pour une lettre anonyme reçue par le maire et pour une autre reçue par monsieur Gérard Ambry.

J'ai indiqué que je n'étais pas concerné par les trois dernières plaintes.

Le fait de mener campagne en tant que candidat en présentant une équipe et en proposant un programme et des idées pour Montgaillard, en rencontrant les habitants en réunion publique ou chez eux et en veillant au respect des règles de la République et de la démocratie et le fait de poser des questions et de demander des informations en tant qu'élu sur le budget, les travaux en cours ou à venir, l'entretien et le fonctionnement des bâtiments (église, chauffage salle des fêtes), le recrutement et la gestion du personnel, le PLU et de relayer les questions posées par les habitants (Relais Assistantes Maternelles, vœux du nouvel an, pose de bornes dans certaines rues, utilisation de la salle des fêtes) ne constituent pas des attaques personnelles. Toutes les questions et demandes sont adressées au maire en tant qu'administrateur de la commune, elles concernent exclusivement la gestion communale.

Mes interventions en conseil municipal et les informations que je diffuse par mail ou par courrier aux habitants font partie de mon engagement pour la commune. En effet, en tant qu'élu, représentant près de la moitié des électeurs, j'ai à coeur de respecter les points clés du programme de mon équipe *Demain, vivre ensemble à Montgaillard* : écoute, information des habitants et transparence, avec les moyens dont je dispose.

Aucun autre mode d'action n'est actuellement à ma disposition puisque la participation à certaines des commissions de travail nous a été refusée et qu'aucune des commissions auxquelles j'appartiens ne s'est encore réunie.

Dans une démocratie comme la nôtre, le fait, pour un conseiller municipal, de jouer son rôle et d'assurer ses missions, ne saurait être qualifié de harcèlement moral.

Je poursuivrais mon engagement et me tiens à votre disposition pour de plus amples informations.

Jacques Gazo

Bonjour,

Ce mercredi 14 mai, j'ai été convoqué à la gendarmerie de Villefranche de Lauragais suite à la plainte déposée contre moi par madame Monique Jan, l'épouse du maire, pour harcèlement moral.

Je suis cité dans une autre plainte, déposée par madame Emeline Jan, concernant la commande faite par un habitant d'un document arrivé par erreur en mairie. J'ai également été interrogé concernant deux autres plaintes déposées contre X pour une lettre anonyme reçue par le maire et pour une autre reçue par monsieur Gérard Ambry.

J'ai indiqué que je n'étais pas concerné par les trois dernières plaintes.

Le fait de mener campagne en tant que candidat en présentant une équipe et en proposant un programme et des idées pour Montgaillard, en rencontrant les habitants en réunion publique ou chez eux et en veillant au respect des règles de la République et de la démocratie et le fait de poser des questions et de demander des informations en tant qu'élu sur le budget, les travaux en cours ou à venir, l'entretien et le fonctionnement des bâtiments (église, chauffage salle des fêtes), le recrutement et la gestion du personnel, le PLU et de relayer les questions posées par les habitants (Relais Assistantes Maternelles, vœux du nouvel an, pose de bornes dans certaines rues, utilisation de la salle des fêtes) ne constituent pas des attaques personnelles. Toutes les questions et demandes sont adressées au maire en tant qu'administrateur de la commune, elles concernent exclusivement la gestion communale.

Mes interventions en conseil municipal et les informations que je diffuse par mail ou par courrier aux habitants font partie de mon engagement pour la commune. En effet, en tant qu'élu, représentant près de la moitié des électeurs, j'ai à coeur de respecter les points clés du programme de mon équipe *Demain, vivre ensemble à Montgaillard* : écoute, information des habitants et transparence, avec les moyens dont je dispose.

Aucun autre mode d'action n'est actuellement à ma disposition puisque la participation à certaines des commissions de travail nous a été refusée et qu'aucune des commissions auxquelles j'appartiens ne s'est encore réunie.

Dans une démocratie comme la nôtre, le fait, pour un conseiller municipal, de jouer son rôle et d'assurer ses missions, ne saurait être qualifié de harcèlement moral.

Je poursuivrais mon engagement et me tiens à votre disposition pour de plus amples informations.

Jacques Gazo